



**VRIGNAUD & BIRON**  
IMMOBILIER

## PRESTATIONS ET HONORAIRES

TVA en vigueur : 20 %

### VENTES D'IMMEUBLES

Forfait de base	4.000 € TTC
EXCLU	+ 500 € TTC
Plus tranches cumulatives de :	Honoraires TTC
De 40.000 € à 80.000 €	7,50%
De 80.000 € à 150.000 €	5,60%
De 150.000 € à 200.000 €	4,00%
De 200.000 € à 300.000 €	3,50%
Au-delà	3%
Forfait Parking/garage	3.000 € TTC

Honoraires à la charge du vendeur

### AVIS DE VALEUR

100 € TTC par heure passée

Dossier, visite, rapport, photocopies, recherches cadastrales

Déplacements: 0,60 € du km

Honoraires à la charge du demandeur

### SYNDIC DE COPROPRITE

Prestations	Honoraires
Etat daté	290 € TTC
Questionnaire syndic	120 € TTC
Gestion courante par lot	180 € TTC
(Avec minimum de 1440 € TTC)	/lot principal
Honoraires Travaux sur montant HT	
-1000 €	5 % HT
-3000 €	4,5 % HT
-5000 €	4 % HT
-8000 €	3,5 % HT
-10000 €	3 % HT
+ 10000 €	2 % HT
Vacations	
Heures ouvrables	
Syndic	60 € TTC
Collaborateur	50 € TTC
Secrétariat	35 € TTC
Heures non ouvrables	
Syndic	90 € TTC
Collaborateur	75 € TTC
Secrétariat	52,50 € TTC

Nos prestations sont ajustées fonction des spécificités des copropriétés.

### GESTION-ADMINISTRATION DE BIENS

Honoraires de gestion	7,50 % TTC
Calculés sur le montant des loyers, fermages ou indemnités d'occupation encaissés	
Assurance GLI (optionnelle)	+2,50%
Calculés sur l'intégralité des sommes échues	

Honoraires à la charge du bailleur

### LOCATIONS LOCAUX D'HABITATION NUS OU MEUBLES

(soumis à la loi du 6 juillet 1989 - art 5)

Calculés sur le montant annuel du loyer

Forfait de base	260 € TTC
+ 10 % du loyer annuel	10% TTC
Ventilés comme suit:	
* Visite, constitution du dossier	
et rédaction de bail	8/11èmes
* Réalisation de l'état des lieux	3/11èmes

Honoraires partagés par moitié entre le bailleur et le locataire

Les honoraires à la charge du locataire ne peuvent être supérieurs à ceux mis à la charge du bailleur, et sont plafonnés à 8 € TTC par m<sup>2</sup> habitable pour ceux relatifs aux visites, constitution de dossier et rédaction de bail, et à 3 € TTC par m<sup>2</sup> habitable pour ceux afférant à la réalisation de l'état des lieux.

### LOCATIONS LOCAUX DE DROIT COMMUN ET LOCAUX PROFESSIONNELS

Mêmes tarifs que pour la location des locaux d'habitation nus ou meublés

+ Rédaction de bail	300 € TTC
+ État des lieux	300 € TTC

Honoraires à la charge du preneur

### LOCATIONS LOCAUX COMMERCIAUX

Honoraires sur loyer annuel HT	12 % TTC
+ Rédaction de bail	300 € TTC
+ État des lieux	300 € TTC

Honoraires à la charge du preneur

### LOCATIONS AUTRES LOCAUX ANNEXES (garages, parkings, caves...)

Honoraires forfaitaires	150 € TTC
Honoraires à la charge du preneur	

### LOCATIONS SAISONNIERES

Honoraires de gestion	11,036%
Frais de fonctionnement	115 € TTC
Honoraires de location	mini 60 € TTC
- semaine	28%
- quinzaine	23%
- mois	20%